



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 03/02/2026

**Stationnement
Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port
RUE LAZARE HOCHE**

Du 16 au 20 RUE LAZARE HOCHE le 10/02/2026, réservation

- de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 3 places réservées du n° 16 au n° 20 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement conformément au plan ci joint

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA POISSONNERIE

9 PLACE DE LA POISSONNERIE

- Le 06/02/2026, de 10h00 à 11h30 occupation du domaine public
 - Surface occupée : 10 m²
 - **Autorisation de se stationner avec un camion toupie à cheval chaussée trottoir au droit du n° 9, la circulation devra impérativement être maintenue et en aucun cas interrompue**

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA POISSONNERIE

Face au 5 PLACE DE LA POISSONNERIE du 09/02/2026 au 10/02/2026, et le 12/02/2026

- au 13/02/2026 Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

17 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

- Le 11/02/2026, réservation de stationnement pour déménagement
Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 1 Place réservée au droit du n° 17 conformément au plan ci joint
 - Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS

17 RUE ADOLPHE THIERS

- le 24/02/2026, réservation de stationnement pour déménagement
Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 1 place réservée au droit du n° 17 conformément au plan ci joint
 - Le centre technique municipal mettra en place le panneau visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Du 12/02/2026 au 13/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 8 et la place de livraison conformément au plan ci joint

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour réserver le stationnement

L'entreprise mettra en place la signalisation au niveau du trottoir

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

**RUE GUSTAVE THOMAS DE
CLOSMADEUC, RUE SAINT-SALOMON,
RUE DES HALLES, PLACE VALENCIA et
RUE DU BIENHEUREUX PIERRE-RENE
ROGUE**

À compter du 23/02/2026 et jusqu'au 20/03/2026, **de 22h00 à 6h00** la circulation est alternée par B15+C18 :

- RUE GUSTAVE THOMAS DE CLOSMADEUC
- RUE SAINT-SALOMON
- RUE DES HALLES
- PLACE VALENCIA
- RUE DU BIENHEUREUX PIERRE-RENE ROGUE

STATIONNEMENT

**Secteur Cliscouët et Secteur Kercado
RUE DE L'ILE BAILLERON et RUE DE L'ILE**

AUX MOINES

À compter du 23/02/2026 et jusqu'au 06/03/2026, la circulation des véhicules est interdite RUE DE L'ILE BAILLERON et RUE DE L'ILE AUX MOINES conformément au plan ci joint.

La déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire

- suivant : RUE DE L'ILE BALIRAN

Eurovia enlèvera les bornes granite au commencement du chantier

Le centre technique municipal enlèvera le giratoire franchissable conformément au plan ci joint (carré jaune)

CIRCULATION - STATIONNEMENT

**Secteur Centre / Le Port
PLACE DU GENERAL DE GAULLE**

travaux de couverture:

13 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

- du 16/02/2026 au 17/02/2026, le stationnement sera interdit au droit du n° 13 sur 3 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 3

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Ménimur

RUE CLAUDE MONET

À compter du 02/02/2026 et jusqu'au 13/02/2026, dans le carrefour RUE CLAUDE MONET / RUE MARIE LAURENCIN et le carrefour RUE CLAUDE MONET / AUGUSTE RENOIR, La circulation des véhicules est interdite.

Des déviations seront mises en place et emprunteront les voies suivantes dans les deux sens :

- RUE CLAUDE MONET
- AVENUE PAUL CEZANNE
- RUE EUGENE DELACROIX
- RUE SONIA DELAUNAY

Soit par

- RUE CLAUDE MONET
- RUE JEANNE RONGIER
- RUE EUGENE DE LA CROIX

Les rues MARIE LAURENCIN - HENRI MORET ET AUGUSTE RENOIR (entre la rue CLAUDE MONET et la RUE EUGENE DELACROIX) seront mise en impasse

Le CTM mettra à disposition la signalisation pour le barrage des rues

À compter du 02/02/2026 et jusqu'au 13/02/2026 le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci joint au niveau des intersections des rues AUGUSTE RENOIR et rue MARIE LAURENCIN

L'entreprise mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement en fonction de l'avancement des travaux.

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE FRANCIS DECKER

À compter du 10/02/2026 et jusqu'au 12/02/2026, le stationnement des véhicules au droit du n° 16 bis sur 1 place est interdit.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLphe THIERS

Le 09/02/2026, dans la portion de voie comprise entre la RUE ARTHUR DE RICHEMONT et le GIRATOIRE DU MOULIN DU ROY, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux, dans le sens Nord -> Sud, entre 9h00 et 12h00

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare, Secteur Nord / Ménimur et Secteur Ouest

AVENUE GEORGES POMPIDOU

À compter du 17/02/2026 et jusqu'au 20/02/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent

:

Du 17/02/2026 au 18/02/2026 de 20h30 à 6h00, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, au droit des travaux.

Du 19/02/2026 au 20/02/2026, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, au droit des travaux.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare, Secteur Nord / Ménimur et Secteur Ouest

AVENUE GEORGES POMPIDOU

À compter du 11/02/2026 et jusqu'au 12/02/2026, AVENUE GEORGES POMPIDOU, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, au droit des travaux.